



Compte rendu

Réunion du Comité Syndical
du 29.06.2021 - 17h30

SMICTOM du Chinonais – Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères
24 place Jeanne d'Arc – 37500 CHINON
Tel : 02 47 93 22 05 – N° gratuit : 0800 196 595
www.smictom.com

L'An Deux Mille Vingt et Un, le 29 Juin, à 17h30, le Comité Syndical, s'est réuni à l'Espace Culturel « Le Cube » - PANZOULT, sous la présidence de Monsieur MASSARD Philippe. Il est à noter que pendant la période transitoire due à la pandémie de la COVID 19 (loi 2021-689 du 31.05.2021),

- le Comité Syndical délibère valablement lorsque le tiers de ses membres est présent.
- Un membre du Comité Syndical peut être porteur de deux pouvoirs.

Date de convocation du Comité : 15.06.2021

Etaient présents : (cf liste jointe)

Membres en exercice : 77

Membres présents : 47

Membres votants : 47 et 2 procurations

Secrétaire de séance : M. GENNETEAU Jean Marie

Approbation du compte rendu du Comité Syndical du 31.03.2021

Cf. : Compte rendu adressé par courriel le 09.04.2021 aux délégués titulaires, aux délégués suppléants, aux Maires, et aux Présidents de C.C.

→ Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

Délibération 2021.11 : Rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service du SMICTOM DU CHINONNAIS

VU le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service du SMICTOM du CHINONNAIS présenté lors de la séance (cf. document ci-joint transmis aux membres du Comité Syndical le 15.06.2021) ;

CONSIDERANT l'obligation faite par l'article L 2224-17-1 du Code Général des Collectivité Territoriale de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service du SMICTOM du CHINONNAIS ;

Le Comité Syndical prend acte de la présentation de ce rapport annuel 2020 annexé au présent compte rendu.

Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le
Délibération publiée ou notifiée le

07 JUIL. 2021

07 JUIL. 2021

Principales précisions - Questions réponses soulevées lors de la présentation du rapport annuel

Diapo 5 :

M. P. MASSARD insiste sur le fait que pour la partie fermentescible, le compostage domestique est un mode de traitement qui s'avère efficace et peu onéreux (à comparer à une collecte en PAP des déchets biodégradables).

Il est rappelé que la loi biodéchets oblige de trier à la source ce type de déchets à l'échéance 2025. Un des moyens de respecter cette loi est de continuer de développer le compostage collectif avec pour objectif de réduire de moitié les sacs noirs. Pour le SMICTOM, il est donc très important de continuer d'avancer vers cette démarche. Une communication importante est à faire pour que le compostage domestique devienne un geste citoyen généralisé sur le territoire et engendre une baisse significative dans les années à venir du ratio des OMr.

A ce jour, le SMICTOM fonctionne par convention avec le CPIE pour la mise en place de composteurs collectifs. Leur mission représente beaucoup de temps et la montée en

puissance du compostage collectif ne pourra pas forcément être assumée dans les années à venir par le CPIE.

Touraine Propre lance un projet dans ce domaine qu'il est intéressant de suivre pour voir si le SMICTOM peut s'y joindre.

Diapo 11 :

L'année 2020 est difficilement comparable par rapport aux années précédentes du fait de la crise sanitaire.

La hausse du tonnage des emballages a nécessité de mettre en place au Centre de Tri une nouvelle organisation.

La baisse du flux bleu n'est pas spécifique au SMICTOM : baisse généralisée depuis plusieurs années du fait de l'action Stop Pub, de la crise économique etc.

Diapos 16 et suivantes : Centre de Tri

Le Centre de tri de CHINON est toujours fonctionnel mais sera obsolète dans les prochaines années. En effet, la chaîne de tri est très peu mécanisée. Elle ne permet pas de répondre techniquement au tri des nouveaux plastiques (pots de yaourts, films plastique etc) qui seront présents dans les sacs jaunes lors de la mise en place des nouvelles consignes de tri (échéance 31.12.2022).

Le taux de refus de tri (emballage et papiers) est en hausse en 2020 par rapport à 2019.

Les apports d'emballages du SMIPE ne sont pas toujours de très bonne qualité (extension périmètre au 01.01.2021 ⇒ sur les nouveaux secteurs, le taux de refus est très important).

Cette hausse des refus de tri, déchets à fort P.C.I., engendre des dysfonctionnements à l'U.V.E.

A ce jour, le SMICTOM étudie avec SUEZ la période transitoire (01.01.2023 – mise en fonction du nouveau Centre de tri à Parçay Meslay). Des propositions seront faites au Comité Syndical dans les prochains mois.

M. J.M. GENNETEAU demande si des estimations financières ont été faites par rapport au refus de tri du SMIPE.

Il est répondu que des démarches ont été entamées auprès du SMIPE (mise en demeure) afin que la situation se régularise.

Mme S. DE JONCKEERE précise les chiffres suivants :

- Pour le SMICTOM, les refus de tri représentent 30 % pour les emballages et 4 à 5 % pour les papiers.
- Pour le SMIPE qui n'apporte que des emballages, ils représentent 25 % sur certains secteurs et augmentent jusqu'à 40 % sur d'autres secteurs.

Diapos 20 et suivantes : U.V.E.

En ce qui concerne les REFIOM, valorisés en mine de sel allemande, M. P. MASSARD souligne que cette valorisation perdure malgré des oppositions, il y a quelques années, des services des douanes. Sur ce point, Mme M. CALLOC'H précise que des manifestations ont eu lieu en Allemagne : opposition au transfert de déchets dans leur pays.

Mme S. DE JONCKEERE complète ces informations en indiquant que la valorisation en mine de sel est une technique bordée et bien cadrée : valorisation à 800 mètres au-dessous de la biosphère et donc le risque de pollution est à priori néant car au-dessous de la nappe phréatique.

Pour la vapeur, et suite à une intervention de M. J.M. GENNETEAU, il est précisé que la vapeur non utilisée est détruite dans des aérocondenseurs.

Les mesures de contrôles effectuées sur l'UVE révèlent que tous les paramètres sont bien inférieurs aux seuils réglementaires à l'exception des oxydes d'azote (Nox). Ces derniers approchent le seuil maximum réglementaire car l'UVE ne dispose pas de traitement spécifique pour ce composé ; c'est la conduite de l'installation qui permet de rester sous le seuil.

Diapos 30 et suivantes : les déchèteries

PNEUS : Une opération ponctuelle a eu lieu tout récemment pour la collecte des pneus des particuliers. Cette opération test s'est tenue à CHINON, AZAY LE RIDEAU, L'ILE BOUCHARD et CINQ MARS LA PILE.

Elle a été efficace (info bien passée) et répond donc à un besoin. Elle sera éventuellement reconduite à l'automne.

BROYAGE DES DECHETS VERTS

M. J.M. GENNETEAU demande des précisions par rapport à l'opération menée au printemps par le CPIE.

Mme S. DE JONCKEERE répond qu'il s'agit d'une deuxième action menée par le CPIE.

La 1^{ère} action eu lieu fin 2019 : opération non concluante (peu de fréquentation). Il est à préciser que la météo n'incitait pas les usagers à venir.

En ce qui concerne la 2^{ème} action, le SMICTOM attend des retours du CPIE. A priori, il semble qu'elle n'ait pas été beaucoup plus concluante.

En conclusion, Mme S. DE JONCKEERE souligne qu'il y a un besoin. Néanmoins, la formule mis en place ne semble pas appropriée.

Il est évoqué l'achat de broyeurs : aide au niveau des Communauté des communes ou au niveau des communes.

TONNAGES TOUT VENANT

M. J.M. GENNETEAU fait remarquer que le tout venant représente pour la C.C. TVV 40% du tonnage global du Syndicat. Pourquoi un tel tonnage rien que pour la C.C. TVV ? Cela représente un coût important pour la collectivité. Il demande qu'une réunion soit organisée, pour aborder ce problème de tonnage, avec M. C. PIMBERT et Mme M. JUSZCZAK.

M. P. MASSARD répond qu'il est difficile d'apporter des explications précises, chaque territoire ayant ses propres problématiques.

Néanmoins, la C.C. TVV est la C.C. la plus importante en terme de population et elle possède également le plus grand nombre de déchèteries, à savoir 4. Il convient également de noter que sur RICHELIEU, pour des raisons de place, il n'y a pas de bennes à bois. Ce type de déchets se retrouve donc dans la benne à tout venant pour ce site.

M. G. AMIRAUT évoque également les problèmes de rotation de bennes (rotations insuffisantes et donc les usagers déposent tous leurs déchets dans la benne à tout venant).

Sur ce dernier point, Mme S. DE JONCKEERE répond que cet élément de réponse était vrai avec l'ancien prestataire, mais beaucoup moins d'actualité depuis la reprise du marché par la Société COVED. Il ne faut pas oublier que la DREAL mène des opérations de contrôle régulièrement sur la benne à tout venant et donc COVED est de plus en plus vigilant.

Les démarches d'optimisation des sites qui vont être menées prochainement, permettront de développer de nouvelles filières et donc de valoriser une grande partie des déchets mis à ce jour dans la benne à tout venant par exemple filière ameublement, le développement du réemploi etc...). Selon des informations obtenues tout dernièrement de la part d'AMORCE, 83% du tonnage des bennes à tout venant seraient valorisables.

Mme S. TERRIEN précise que c'est aux élus également de faire de la communication auprès des usagers afin de les inciter à aller sur la bonne déchèterie (pour le bois, ils ont la possibilité d'aller sur L'ILE BOUCHARD ou NOYANT DE T.).

M. J.M. GENNETEAU reprend la parole pour évoquer que le samedi, couramment, il y a sur la déchèterie de l'île Bouchard des camions qui arrivent suite à des vide-maisons (du fait de la population vieillissante) avec tout type de déchets et non triés spécialement. Il demande à ce qu'un contrôle soit demandé à COVED sur ce point précis.

Diapos 38 et suivantes : les actions de communication

En ce qui concerne le journal du tri, M. P. MASSARD évoque les difficultés rencontrées quant à la distribution : (journal du tri non mis dans certaines boîtes à lettres possédant le Stop Pub, journal du tri mélangé dans le tas de publicités, oublis de distribution etc...).

M. P. MARECHAUX indique que sur sa commune, les élus souhaiteraient se charger de distribuer le journal du SMICTOM : distribution couplée avec celle du bulletin municipal.

M. P. MASSARD répond qu'il suffit de communiquer les dates de parution du journal du tri pour les communes souhaitant assurer la distribution.

Diapo 43 Evolutions du service vers 2021-2022

Nouveau Centre de Tri

Mme S. DE JONCKEERE indique qu'un Conseil d'Administration s'est tenu hier.

Le planning a été évoqué : PAPREC s'engage sur la période fin 2023 pour la fin des travaux. La SPL a procédé au recrutement de son chef de projet.

Il reste l'aspect financier à définir quant à la facturation des collectivités.

Diapo 48 : le coût des déchèteries en € / hab. est variable d'un territoire à l'autre car les amplitudes horaires d'ouverture ne sont pas les mêmes et le nombre d'usagers desservis par

déchèterie non plus (exemple : CC TVV a 4 déchèteries pour une population assez équivalente à la CC CVL qui a 3 déchèteries).

Diapo 50 et suivantes Indicateurs financiers

Le coût des emballages et des papiers est en forte hausse pour 2 raisons :

- La baisse des recettes des repreneurs et des soutiens en 2020 ;
- Un changement de la clé de répartition des charges fixes entre les OMr et le sélectif (emballages) : la clé appliquée répartit les charges fixes à 50-50 entre OMr et sélectif alors qu'auparavant, la clé était 2/3 sur les OMr et 1/3 sur le sélectif. La répartition à 50-50 est la répartition conventionnelle établie par l'ADEME.

Délibération 2021.12 : Règlement intérieur du Bureau et du Comité Syndical

Conformément à la réglementation en vigueur, il est proposé d'actualiser le Règlement intérieur du Bureau et du Comité Syndical conformément au projet transmis aux élus le 15.06.2021.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve le règlement intérieur annexé au présent compte rendu.

Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le
Délibération publiée ou notifiée le

07 JUIL. 2021

07 JUIL. 2021

Délibération 2021.13 : Sacs poubelles 2022

Pour l'approvisionnement 2022 en sacs poubelles, les besoins sont estimés comme suit :

Lot N°1 : Fourniture de sacs poubelles gris (pour déchets non recyclables)

| | Quantité minimum | Quantité maximum |
|-------------------------------------|------------------|------------------|
| Sacs gris de 30 litres – 40 microns | 925 000 sacs | 1 850 000 sacs |
| Sacs gris de 50 litres – 40 microns | 500 000 sacs | 1 200 000 sacs |
| Housses de 1000 litres – 40 microns | 3 000 sacs | 20 000 sacs |

Lot N°2 : Fourniture de sacs poubelles translucides jaunes.

| | Quantité minimum | Quantité maximum |
|--|------------------|------------------|
| Sacs Jaunes de 50 litres – 21 microns | 1 600 000 sacs | 4 000 000 sacs |
| Sacs Jaunes de 110 litres – 30 microns | 65 000 sacs | 130 000 |

Il convient donc de lancer une nouvelle consultation en Appel d'Offres Ouvert sur la base des quantités minimums et maximums susvisées.

Montants prévisionnels du marché (calculés par rapport aux coûts 2021) :

Lot N°1 : Fourniture de sacs poubelles gris (pour déchets non recyclables)

- Montant correspondant à la quantité minimum : 49 500 €
- Montant correspondant à la quantité maximum : 115 500 €

Lot N°2 : Fourniture de sacs poubelles translucides jaunes pour la collecte sélective.

- Montant correspondant à la quantité minimum : 58 000 €
- Montant correspondant à la quantité maximum : 143 000 €

Le Comité Syndical doit se prononcer pour autoriser :

- Le lancement d'un nouvel appel d'offres

- Le Président à signer le marché à intervenir

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, :

- ✚ Autorise le Président à lancer un marché d'appel d'offres ouvert concernant l'approvisionnement pour l'année 2022 des sacs poubelles
- ✚ Autorise le Président à signer le marché à intervenir et toutes les pièces nécessaires à son exécution.

Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le 07 JUIL. 2021
Délibération publiée ou notifiée le 07 JUIL. 2021

Délibération 2021.14 : Téléthon 2021

Il est suggéré de reconduire l'opération TELETHON pour l'année 2021 (sous réserve du contexte sanitaire).

Il est proposé de renouveler la collecte exceptionnelle des TLC (Textile-Linge-Chaussures) en partenariat avec l'association Le Relais (convention en cours avec le SMICTOM).

L'opération durera 15 jours, du 22 novembre au 05 décembre 2021, dans tous les conteneurs du Relais déjà présents sur le territoire.

Afin de clore cette opération, il est proposé d'organiser un événement le samedi 04 décembre, dans les bureaux du SMICTOM. Celui-ci permettra aux usagers qui le souhaitent d'apporter directement leurs textiles et ceci même en gros conditionnement.

En ce qui concerne plus particulièrement le don à l'A.F.M., il est proposé de le voter selon les modalités suivantes :

| Poids des TLC | Montant du don |
|----------------------------|-----------------------|
| <i>Jusqu'à 5 tonnes</i> | <i>2 000 €</i> |
| <i>De 5 à 6 tonnes</i> | <i>2 500 €</i> |
| <i>De 6 à 7 tonnes</i> | <i>3 000 €</i> |
| <i>Au-delà de 7 tonnes</i> | <i>3 500 €</i> |

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, émet un avis favorable pour l'organisation du TELETHON 2021 et pour le versement du don à l'AFM conformément aux propositions susvisées.

Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le 07 JUIL. 2021
Délibération publiée ou notifiée le 07 JUIL. 2021

Délibération 2021.15 : Campagne CARADEME : demande de subventions

Il est prévu de lancer en 2021 une campagne de caractérisation des ordures ménagères résiduelles, afin d'en connaître la composition et d'évaluer notamment le potentiel de recyclables dans l'optique de l'extension des consignes de tri des emballages plastique.

Une somme de 60 000 € HT est prévue au BP 2021.

L'ADEME est susceptible d'intervenir au titre des études générales à hauteur de 70% maximum du montant.

Par ailleurs, la Région Centre Val de Loire propose un dispositif d'aides sur la thématique « déchets et économie circulaire au titre du contrat de plan Etat-Région qui prévoit des aides au fonctionnement pour les études jusqu'à 70 à 80% du montant selon l'objet.

Aussi, il est proposé au Comité Syndical :

- D'autoriser le Président à solliciter l'aide financière de l'ADEME et de la Région Centre Val de Loire pour la campagne CARADEME
- D'autoriser le Président à signer tout acte ou document permettant le versement des aides financières attribuées

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve les propositions susvisées.

Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le 07 JUL. 2021
Délibération publiée ou notifiée le 07 JUL. 2021

Questions et informations diverses

Point d'avancement sur les déchèteries

ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA MISE EN OEUVRE DU PROJET D'OPTIMISATION DES 11 DECHETERIES DU SMICTOM DU CHINONNAIS

La procédure pour l'A.M.O. pour la mise en œuvre du projet d'optimisation des 11 déchèteries du SMICTOM est lancée ⇒ courant juillet, le groupe de travail se réunira pour examiner les offres.

Des visites de sites sont encore en cours :

- Visite de la déchèterie et de la recyclerie de St Antoine du Rocher le 09/07
- Visite de la recyclerie La Charpentière à La Riche
- Visite d'une déchèterie dans l'Orne

Mme M. CALLOC'H s'interroge sur les finances du Syndicat. Si l'on prend en compte les frais liés au nouveau Centre de Tri, est-ce que ce projet d'optimisation des déchèteries est tenable financièrement pour le Syndicat ?

M. J.M. GENNETEAU s'interroge sur le financement des travaux d'optimisation des déchèteries. Le SMICTOM ne pourrait-il pas bénéficier de plan de relance du gouvernement ? Sur ces points, il est répondu qu'un travail prospectif sera à faire avant de prendre les décisions finales.

En ce qui concerne le plan de relance, il ne concerne que les collectivités à fiscalité propre ⇒ le SMICTOM n'est donc pas éligible. Il convient donc d'étudier néanmoins avec les Communautés de Communes s'il est possible de pouvoir bénéficier de ce plan de relance pour le financement des travaux des déchèteries.

Point d'avancement sur le nouveau Centre de Tri

Point abordé lors de la présentation du rapport annuel.

Point partenariat SMICTOM / CC CVL concernant le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET)

Des discussions se sont engagées avec la CC CVL sur les actions communes qui peuvent être mises en place.

Collecte des pneus : les collectes ponctuelles organisées en juin répondent à un souhait de la CC ; pour les pneus stockés par les communes, une opération sera organisée à part

conjointement avec un déstockage des pneus en déchèteries (pneus déposés de façon sauvage), la CC ayant prévu un budget pour cette opération.

Composteurs en bois : la CC CVL a décidé de proposer à ses usagers une aide à l'acquisition d'un composteur en bois ; les modalités de mise en œuvre ont fait l'objet d'une discussion entre la CC et le SMICTOM, l'idée est que l'utilisateur puisse solliciter le versement de cette aide directement auprès de la CC.

A noter qu'en raison de la pénurie mondiale actuelle sur le bois, les délais d'approvisionnement des composteurs sont actuellement de plusieurs mois.

Collecte d'amiante : la CC souhaite proposer un service de collecte de l'amiante liée. Toutefois, le SMICTOM ne peut mettre en place un service que pour l'ensemble de ses adhérents et non pour une seule CC. Les modalités sont en cours d'étude. Le SMICTOM se rapprochera notamment du SMIPE qui propose un service sur inscription, à titre d'exemple.

Plan de Réduction et de Prévention des déchets ménagers et assimilés

La CC CVL pousse fortement sur la mise en place d'un PRPDMA. Cette action est prévue dans leur PCAET également. Toutefois, cette volonté ne se manifeste actuellement pas de la même façon sur l'ensemble du territoire.

Il est évoqué que le SMICTOM étudie la possibilité de recruter un stagiaire par exemple, pour élaborer ce PRPDMA. Un tel projet représente un travail conséquent qui ne peut être assuré par l'effectif actuel du SMICTOM. Il est également à noter que le PRPDMA est obligatoire.

Intervention de M. F. BEL

Le groupe de travail sur l'analyse des évolutions de la collecte s'est constitué sans élus de la CC TVI.

L'objectif de ce groupe de travail est d'étudier l'importance des composteurs sur les tonnages de OMr.

Il travaillera avec les structures du SMICTOM, entre autres le Bureau.

Récapitulatif de la séance

| | |
|-------------------|--|
| N° 2021.11 | <i>Rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service du SMICTOM DU CHINONNAIS</i> |
| N° 2021.12 | <i>Règlement intérieur du Bureau et du Comité Syndical</i> |
| N° 2021.13 | <i>Sacs poubelles 2022</i> |
| N° 2021.14 | <i>Téléthon 2021</i> |
| N° 2021.15 | <i>Campagne CARADEME : demande de subventions</i> |

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 50

**Le Président,
P. MASSARD**



LISTE DES DELEGUES PRESENTS A LA REUNION DU COMITE SYNDICAL du 29.06.2021- 17H30

| Communes | Nom du délégué |
|---|---|
| ANCHE (C.C Chinon, Vienne et Loire) | M. ROUX Claude |
| ANTOGNY LE TILLAC (C.C Touraine Val de Vienne) | Absents |
| ASSAY (C.C Touraine Val de Vienne) | Absents |
| AVOINE (C.C. Chinon, Vienne et Loire) | M. DESBLACHES Y. |
| AVON LES ROCHES (C.C Touraine Val de Vienne) | Mme GIRARD Sandrine |
| AZAY LE RIDEAU (C.C. Touraine Vallée de l'Indre) | M. MAERTENS José |
| BEAUMONT EN VERON (C.C. Chinon, Vienne et Loire) | M. LECUREUIL Vincent |
| BRASLOU (C.C Touraine Val de Vienne) | Mme CALLOC'H Marlène |
| BRAYE SOUS FAYE (C.C Touraine Val de Vienne) | Absents |
| BREHEMONT (C.C. Touraine Vallée de l'Indre) | Absents |
| BRIZAY (C.C Touraine Val de Vienne) | M. BOURC'HIS Philippe |
| CANDES ST-MARTIN (C.C Chinon, Vienne et Loire) | Absents |
| CHAMPIGNY Sur VEUDE (C.C Touraine Val de Vienne) | M. COUVREUX Alain |
| LA CHAPELLE AUX NAUX (C.C. Touraine Vallée de l'Indre) | M. MASSARD Philippe |
| CHAVEIGNES (C.C Touraine Val de Vienne) | M. MARECHAUX Pascal |
| CHEILLE (C.C. Touraine Vallée de l'Indre) | M. BARREAU Fabien |
| CHEZELLES (C.C Touraine Val de Vienne) | M. LAMBRON Jean-Jacques |
| CHINON (C.C. Chinon, Vienne et Loire) | Mme BERGER Héléne |
| CHINON (C.C. Chinon, Vienne et Loire) | M. CHEMINOT Jean-Michel |
| CHINON (C.C. Chinon, Vienne et Loire) | Mme GACHET Marylène |
| CINAIS (C.C. Chinon, Vienne et Loire) | Mme RAINON Delphine |
| CINQ MARS LA PILE (C.C. Touraine Ouest Val de Loire) | M. BASTIE Alain |
| COURCOUE (C.C Touraine Val de Vienne) | Mme BROTIER Marie Rose |
| COUZIERS (C.C. Chinon, Vienne et Loire) | Mme ROUSSEL Emilie |
| CRAVANT LES COTEAUX (C.C. Chinon, Vienne et Loire) | Absents |
| CRISSAY SUR MANSE (C.C Touraine Val de Vienne) | Absents |
| CROUZILLES (C.C Touraine Val de Vienne) | Absents |
| FAYE LA VINEUSE (C.C Touraine Val de Vienne) | M. LAHAYE Frédéric |
| HUISMES (C.C. Chinon, Vienne et Loire) | Absents |
| L'ILE BOUCHARD (C.C Touraine Val de Vienne) | M. GENNETEAU Jean Marie |
| JAULNAY (C.C Touraine Val de Vienne) | Absents Excusés |
| LANGEAIS (C.C. Touraine Ouest Val de Loire) | Absents |
| LEMERE (C.C Touraine Val de Vienne) | Mme TERRIEN Sylviane |
| LERNE (C.C. Chinon, Vienne et Loire) | Absents |
| LIGNIERES DE T. (C.C. Touraine Vallée de l'Indre) | Absents |
| LIGRE (C.C Touraine Val de Vienne) | M. BRUNET Michel |
| LUZE (C.C Touraine Val de Vienne) | M. LAURENT Patrick |
| MAILLE (C.C Touraine Val de Vienne) | M. MORREAU Lilian |
| MARCAY (C.C. Chinon, Vienne et Loire) | M. MAILLARD Jean-Luc |
| MARCILLY SUR VIENNE (C.C Touraine Val de Vienne) | M. AMIRAULT Gérard |
| MARIGNY MARMANDE (C.C Touraine Val de Vienne) | Absents |
| MAZIERES DE TOURAINE (C.C. Touraine Ouest Val de Loire) | M. DOUTRE Enrique |
| NEUIL (C.C Touraine Val de Vienne) | Absents Excusés |
| NOUATRE (C.C Touraine Val de Vienne) | M. AUTAN-FERNANDES Carlos |
| NOYANT DE TOURAINE (C.C Touraine Val de Vienne) | Mme OLIVIER Marie-France |
| PANZOULT (C.C Touraine Val de Vienne) | Mme RIPAUD-CADIOU Julia |
| PARCAY SUR VIENNE (C.C Touraine Val de Vienne) | M. BASSET-CHERCOT François |
| PONT DE RUAN (C.C. Touraine Vallée de l'Indre) | M. BONNEAU Régis |
| PORTS SUR VIENNE (C.C Touraine Val de Vienne) | M. VAN DE WIELE Bruno |
| POUZAY (C.C Touraine Val de Vienne) | M DELATTRE Arnaud |
| PUSSIGNY (C.C Touraine Val de Vienne) | Absents |
| RAZINES (C.C Touraine Val de Vienne) | Absents |
| RICHELIEU (C.C Touraine Val de Vienne) | Absents |
| RIGNY USSE (C.C. du Pays d'AZAY LE RIDEAU) | Absents |
| RILLY SUR VIENNE (C.C Touraine Val de Vienne) | Absents |
| RIVARENNES (C.C. Touraine Vallée de l'Indre) | Mme JOUET Colette |
| RIVIERE (C.C. Chinon, Vienne et Loire) | M. TESSIER Patrice |
| LA ROCHE-CLERMAULT (C.C. Chinon, Vienne et Loire) | M. BEL François |
| SACHE (C.C. Touraine Vallée de l'Indre) | Absents |
| ST.BENOIT LA FORET (C.C. Chinon, Vienne et Loire) | Mme DEGRAVE Catherine procuration donnée à Mme BERGER Héléne (Chinon) |

| | |
|---|--|
| STE CATHERINE DE FIERBOIS (C.C. Touraine Vallée de l'Indre) | Absents |
| ST-EPAIN (C.C Touraine Val de Vienne) | Mme LATOUCHE Karine |
| ST GERMAIN SUR VIENNE (C.C. Chinon, Vienne et Loire) | M. GIROUARD Morgan |
| STE MAURE DE TOURAINE (C.C Touraine Val de Vienne) | Absents Excusés |
| SAVIGNY EN VERON (Chinon, Vienne et Loire) | M. MUREAU Bernard |
| SAZILLY (C.C Touraine Val de Vienne) | M. BENOIST Patrick * |
| SEUILLY (C.C. Chinon, Vienne et Loire) | M. MEUNIER Philippe <i>procuration donnée à M. MASSARD P. (la Chapelle Aux Naux)</i> |
| TAVANT (C.C Touraine Val de Vienne) | Mme JACOB Marianne * |
| THENEUIL (C.C Touraine Val de Vienne) | Absents |
| THILOUZE (C.C. Touraine Vallée de l'Indre) | M. SAVATIER Patrick |
| THIZAY (C.C. Chinon, Vienne et Loire) | M. FRANCOIS Julien * |
| LA TOUR ST GELIN (C.C Touraine Val de Vienne) | Absents |
| TROGUES (C.C Touraine Val de Vienne) | Absents |
| VALLERES (C.C. Touraine Vallée de l'Indre) | Absents Excusés |
| VERNEUIL LE CHATEAU (C.C Touraine Val de Vienne) | Absents |
| VILLAINES LES ROCHERS (C.C. Touraine Vallée de l'Indre) | M. HOUBRON Jean Pierre |
| VILLEPERDUE (C.C. Touraine Vallée de l'Indre) | Mme RAVION Anita |

Absents Excusés :

M. COURAULT Laurent – DGFIP Conseiller aux Décideurs Locaux

Assistaient également

Services SMICTOM du CHINONNAIS :

- * Mme S. DE JONCKEERE
- * Mme I. PACHET-CHEVALLIER
- * Mme S. PICARD
- * Mme A. ROBIN
- * Mme A. MELCHILSEN

Nombre de membres en exercice : 77

*

Membres votants en début de séance : 47 + 2
procurations

Secrétaire de séance : M. GENNETEAU Jean Marie